QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2021 Rapporteur : Madame Isabelle ASSIH

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/03/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/03/2021 (accusé de réception du 24/03/2021)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Voeu pour l'organisation d'un référendum

Après avoir délibéré (1 abstention ; 54 suffrages exprimés dont 54 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le vœu suivant :

« La question du périmètre de la Région Bretagne fait débat depuis des décennies. Au fil du temps, de nombreuses initiatives ont été prises par des collectivités et des associations pour affirmer l'attachement d'une Bretagne à 5 départements.

Ainsi en 2018, 105.000 signatures, soit 10% du corps électoral de la Loire-Atlantique, ont été recueillies dans ce département pour réclamer l'organisation d'une consultation référendaire. Le 17 décembre 2018, c'est le Conseil départemental de Loire-Atlantique qui se prononçait dans le même sens.

Ces dernières semaines, plus de 150 élus viennent également de signer un appel demandant au Président de la République d'organiser un référendum en Loire-Atlantique.

Cette mobilisation d'une ampleur inédite en France traduit l'aspiration de nos concitoyennes et de nos concitoyens à être davantage consultés, dans un contexte d'indispensable revitalisation de notre démocratie.

Elle doit donc recevoir une traduction concrète qui pourrait prendre la forme d'un référendum permettant aux citoyens de se prononcer pour ou contre le rattachement du département de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

C'est pourquoi le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale se joint aux autres collectivités bretonnes et aux élus qui demandent à l'État d'engager le processus législatif qui permettra de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur volonté de rejoindre ou pas la Région Bretagne sur le plan administratif. »